

Responsabilité d'un stagiaire

Par Ludivine60 , le 30/03/2022 à 15:27
Bonjour,
Actuellement en M1 Droit, j'effectue cet été un stage pour lequel je ne suis pas réellement qualifiée, j'en ai informé mon organisme d'accueil lors de l'entretien mais cela ne les a pas dérangés.
Je serai très peu encacdrée car dans mon organisme d'accueil il n'y a pas de service juridique. Il me sera demandé de rédiger des documents dans le cadre d'un appel d'offre (ma formation jusque lors n'a pas du tout abordé ce point et je l'ai mentionné lors de l'entretien).
En cas de faute de ma part, un document mal rédigé qui porterait préjudice à mon organisme d'accueil, ma responsabilité peut-elle être engagée ?
En espérant que vous pourrez m'éclairer.
Bonne journée :)